Migrants : l’Algérie blinde ses frontières

20/07/2017 à 6h42

Les autorités semblent déterminées à mettre un terme à l’afflux de migrants en provenance d’Afrique subsaharienne. Des mesures drastiques ont été prises, notamment un déploiement massif de l’armée, de la gendarmerie nationale et des gardes-frontières sur la bande frontalière séparant l’Algérie du Mali et du Niger.

L’immigration clandestine est en passe de devenir la priorité des priorités pour l’Algérie. Les autorités sont en train de mettre en place les mécanismes nécessaires pour résoudre ce qu’il perçoivent comme «*un problème de grande ampleur,* ***en rapatriant le maximum de migrants clandestins et en rendant «hermétiques » les 2330 kilomètres de frontières sud avec le Mali et le Niger.***

Pour ce faire, une batterie de mesures a été prise à la fin du mois de juin, rapporte le quotidien El Khabar citant une source sécuritaire de haut rang. Ces mesures consistent en le renforcement de la présence des différents corps de sécurité dans des postes avancés afin de contrecarrer les tentatives d’entrée irrégulière sur le territoire national à travers des points de transit souvent empruntés par les contrebandiers. **De nouveaux points de contrôle ont ainsi été installés à Tamanrasset, Tin Zaouatine, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Adrar afin de refouler les migrants avant qu’ils n’accèdent au territoire algérien.**

Pour mener à bien la mission, le haut commandement de la gendarmerie nationale a dépêché un contingent de 3000 hommes supplémentaires, indique la même source, ajoutant que ces derniers ont été déployés, durant la première semaine de juillet, dans des points jugés «sensibles». **L’objectif avoué**

de ce plan est d'empêcher qu'il y ait un «problème d'immigration clandestine ou de réfugiés» et ce, en interdisant tout simplement aux ressortissants maliens, nigériens et autres de s'introduire par les frontières Sud.

Dans le même ordre d'idées, l'armée a décidé de déclarer les territoires limitrophes du Mali, du Niger et de la Mauritanie zones militaires interdites aux civiles n'ayant pas reçu une autorisation préalable. **Un avertissement verbal sera signifié aux contrevenants après quoi tout individu accédant à ces zones sans autorisation des autorités militaires locales, de la gendarmerie nationale ou des gardes-frontières, sera considéré comme un ennemi.**

En procédant ainsi, les autorités semblent vouloir faire l'économie d'un clash avec les ONG et les organisations internationales qui dénoncent l'attitude des autorités algériennes envers les migrants clandestins ayant fui la misère et la guerre dans leurs pays respectifs.

Selon leur conception, « *si il n'y a pas de migrants il ne peut pas y avoir de problèmes de migrants* ».